

Elections professionnelles Compte-rendu du Groupe de travail du 13/7/2022

La DGAFP a réuni le 13 juillet 2022 un nouveau groupe de travail de préparation des élections professionnelles de décembre 2022 dédié au vote électronique dans la Fonction publique de l'Etat où cette modalité de vote est généralisée (sauf dérogations dans certains ministères) ce qui n'est pas le cas dans les deux autres versants.

A la demande des organisations syndicales, faite lors du GT du 21 juin, celui-ci était consacré à un premier bilan des tests de vote électronique effectués en juin, présenté par chaque représentant des ministères.



TESTS REALISES DANS QUASI TOUS LES MINISTERES

A la date du GT la quasi-totalité des ministères ont réalisé des tests, seul celui de l'Intérieur se fera fin juillet. Les représentants de tous les ministères étaient présents et ont livré une synthèse de leurs retours d'expérience respectifs.

Ministère	Dates	Panels
MENJS/MESRI	9 au 13 juin 2022	11 scrutins, 3 BVEC - 8 000 électeurs
MTE/MASA	7 au 10 juin 2022	Plus de 20 scrutins - 5 000 électeurs
Ministère de l'Intérieur	18 au 22 juillet 2022	20 scrutins, 4 BVEC
Ministères sociaux	29 au 30 juin 2022	Scrutins concernant les services suivants : DAC, DREETS, ARS et EPA
Ministère de la Justice	10 au 14 juin 2022	30 scrutins - 2 000 électeurs
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères	Semaine du 9 mai 2022	800 électeurs
Ministère de la Culture	23 au 30 juin 2022	10 scrutins - 2 000 électeurs
Services du Premier ministre	7 au 16 juin 2022	
Ministères des armées	8 au 15 juin 2022	13 scrutins, 2 BVEC - 6 000 électeurs (10% de l'électorat)
Ministère de l'économie et des finances	30 juin au 5 juillet 2022	25 scrutins - 2 000 électeurs
Conseil d'Etat	14 au 16 juin 2022	50 électeurs

Le périmètre des tests varie selon les ministères et ils ont concerné plusieurs milliers d'agents sur différents scrutins, CSA et CAP, avec des taux de participation faibles de 20 % à 50 %.

DYSFONCTIONNEMENTS ET DIFFICULTES A RESOUDRE !

Plusieurs dysfonctionnements ont été constatés dans toutes les phases du processus de vote mais qui doivent d'après les ministères être corrigés grâce aux tests. Des problèmes importants particulièrement aux ministères de l'Agriculture et à celui de la Transition écologique ont été évoqués.

Des inquiétudes se sont exprimées aussi pour les DDI sous tutelle de l'Intérieur mais qui relèvent de plusieurs ministères.

Beaucoup des difficultés relevées recourent celles que les syndicats CGT de l'Etat nous ont rapportées : la non-réception par les agents de leurs identifiants et codes pour voter, complexité des identifiants et mot de passe, problèmes liés aux adresses électroniques professionnelles, absence sur les listes des contractuels (enjeu important car ils représentent 20% de l'électorat !),

Si certaines sont déjà corrigées, d'autres sont en cours de l'être, et déjà certains ministères, Agriculture, annonce de nouveaux tests.

La DGAFP est optimiste, dicit : « *pas de risque de bug majeur* », globalement les dispositifs fonctionnent.

INTERVENTION DE LA CGT

La CGT a interpellé la DGAFP sur le contenu de cette réunion, sans aucun document qui résume les principaux éléments de ce bilan.

Car oui, la CGT estime qu'il y a bien une responsabilité de la DGAFP sur ces élections, certes partagée avec les ministères, mais surtout de fortes inquiétudes quant à la mise en œuvre du vote électronique.

A l'écoute de tous les intervenants des ministères il est indispensable d'avoir un document de synthèse avec les différentes informations et points à revoir.

Les éléments donnés par les ministères (difficultés) étaient déjà connus, maintenant il faut savoir comment on fait pour s'assurer de leurs règlements. **Il nous semble indispensable de prévoir une nouvelle série de tests**, (comme l'on déjà annoncé les ministères de l'Agriculture, la Justice sur des points précis, la Transition écologique).

Comment on se met aussi en capacité ensemble d'améliorer le taux de participation : un taux de 20% à 50% c'est inquiétant, il y a les conséquences du vote électronique mais aussi la perception des nouvelles instances par les personnels.

Il faut se donner les moyens de donner les mêmes droits à tous les électeurs et électrices :

- Un guide des bonnes pratiques/notice de vote (un pas à pas comme le font certains ministères) ;
- Réfléchir au niveau central mais aussi au niveau des territoires : organiser des réunions d'informations des personnels bien en amont des tests, et prévoir une séquence de réunion de sensibilisation des personnels en septembre avec la hiérarchie ;

Pour la CGT il faut revoir impérativement :

- La situation des Outre-Mer soulevée dans plusieurs ministères ;
- La mise à jour des listes électorales, notamment bien identifier les non-titulaires (attention à la Culture, au MASA, ...) ;
- Le triptyque : simplification/accessibilité/sécurisation afin de garantir la sincérité du vote et que les résultats proclamés soient incontestables ;
- La participation des personnels, en situation de handicap, en situation d'éloignement des NTIC, en exercice à l'étranger.

A partir de toutes ces données, la CGT a demandé une nouvelle réunion pour faire un 2^{ème} point de bilan de la mise en œuvre du vote électronique et du taux de participation.

REPONSE ET SYNTHESE DE LA DGAFP

La DGAFP partage notre souci de réussir la participation de tous les électeurs et de mieux les informer, d'améliorer l'accès aux électeurs avec point de vigilance (éloignement géographique, handicap). Pour cela, elle a proposé :

- De demander aux ministères de s'emparer de cette question avec beaucoup de pédagogie ;
- D'avoir une COM pour rappeler aux personnels pourquoi ils ont intérêt à avoir des représentants syndicaux, même si cela relève plus de la responsabilité des OS, mais aussi sur « le sens du vote » avec une vigilance sur les différents scrutins du fait de la réforme des nouvelles instances ;
- Une FAQ sera disponible en ligne à compter de septembre, « comment je vote », suivi d'allers/retours avec les ministères et les OS pour compléter les points d'attention ;
- Bureau de vote : sur l'extraction des listes d'émargements, c'est NON, mais il est préconiser de permettre aux titulaires et suppléants du bureau d'accéder aux listes d'émargement et de suivre le déroulement en continu ;
- A priori pas de campagne possible sur la période du 1^{er} au 8 décembre, mais une expertise juridique sera faite sur ce point en référence au Code électoral ;
- Un relevé synthétique de cette réunion avec les principaux points d'attention et la façon de travailler à compter de septembre ;
- De refaire une réunion, sous ce format avec les ministères, 1^{ère} quinzaine de septembre, en ajoutant les tests à venir dont ceux de l'Intérieur et des DDI et les éléments complémentaires des ministères.

La CGT a bien pris note des propositions faites et a réitéré l'importance des réunions avec les personnels, comme élément de la démocratie sociale pour réussir la participation de toutes les électrices et les électeurs à ce scrutin.

Pour la réunion du mois de septembre, la DGAFP devra nous garantir que tout sera opérationnel au 1^{er} décembre.

Montreuil, le 22 juillet 2022

Union Fédérale des Syndicats de l'État - CGT

263, Rue de Paris - case 542 - 93514 Montreuil CEDEX tel : **01 55 82 77 67** ou **56-mel**
ufse@cgt.fr - <http://ufsecgt.fr/>